



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 4261

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le manque de dispositifs de régulation des marchés des produits issus de l'agriculture biologique, notamment pour la filière lait biologique. Le développement de l'agriculture biologique se traduit par la mise en place de filières qui permettent l'approvisionnement des marchés, et participent ainsi à répondre aux attentes des consommateurs, tout en garantissant aux producteurs une juste rémunération de leur travail. Cependant, pour la filière lait biologique, l'équilibre économique de plusieurs exploitations de la région Nord - Pas-de-Calais est menacé en raison d'une baisse du prix du lait qui leur est acquitté, l'absence de dispositif de régulation pesant lourdement sur cette situation. A travers cet exemple qui peut être appliqué également aux autres productions biologiques, il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin que soient structurés les marchés de ces produits, et permettre ainsi de soutenir les efforts des producteurs pour construire des filières durables.

Texte de la réponse

Les difficultés actuellement rencontrées par la filière laitière biologique relèvent principalement d'une inadéquation conjoncturelle entre l'offre en lait issu de l'agriculture biologique et la demande de l'aval, liée au ralentissement de la croissance de consommation de produits laitiers au cours des derniers mois, parallèlement à une forte augmentation de la production nationale, de nouvelles exploitations laitières ayant achevé leur période de conversion en 2002. Face à ce constat, plusieurs types de mesures ont été envisagées par les pouvoirs publics. S'agissant notamment de la situation de marché et du retour à l'équilibre, plusieurs actions ont été décidées afin, d'une part, de favoriser la relance de la consommation et, d'autre part, de limiter l'impact de nouveaux aléas du marché. Par ailleurs, une campagne de promotion du lait issu de l'agriculture biologique et un encouragement au recours au « lait bio » dans le programme de distribution de lait dans les écoles vont être conduits avec les moyens financiers dégagés à cet effet dans les crédits de l'ONILAIT. Enfin, une réflexion a été engagée au niveau de l'interprofession sur les stratégies qui pourraient être développées en matière de maîtrise et de gestion de l'offre et d'orientation des soutiens publics à cette filière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4261

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3511

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2425